

Le 11 février 2013

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 février 2013 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 et 16 janvier 2013
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2013

ADMINISTRATION

- 4.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 5.- Union des Municipalités du Québec/cotisation annuelle 2013
- 6.- Rapport des activités du trésorier pour l'année 2012 – article 513LERM/ adoption
- 7.- Logiciels Sport-Plus Inc./contrat d'entretien du logiciel/autorisation
- 8.- Association québécoise du transport intermunicipal et municipal/colloque annuel/autorisation de dépenses
- 9.- Parc Albert-Cousineau/abri pour spectacles/soumissions par invitation/ autorisation
- 10.- Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet/révisions budgétaires 2013/acceptation
- 11.- Frais de représentations/conseil municipal/autorisation

LOISIRS

- 12.- Programme de création d'emplois/Placement carrière été – étudiants 2013/ inscription
- 13.- Bibliothèque La Sablière/autonomie et convention de services avec le Réseau BIBLIO des Laurentides

VOIRIE

- 14.- Politique relative au stationnement de la rampe de mise à l'eau/adoption

URBANISME

- 15.- Adoption/règlement 308-54-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 concernant les garages isolés de façon à appliquer des normes pour la hauteur du bâtiment accessoire versus le bâtiment principal
- 16.- Adoption/règlement 308-55-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à réduire les marges latérales minimales applicables pour certaines constructions dans les marges et cours latérales

- 17.- Adoption/règlement 308-56-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à réduire pour les zones R-1 124-1, R-1 124-2 et R-1 124-5, la marge latérale totale à 3 mètres au lieu de 4 mètres
- 18.- Comité consultatif d'urbanisme/30-01-13/adoption du procès-verbal
- 19.- Comité consultatif d'urbanisme/30-01-13/subdivision des lots 4 982 822 à 4 982 824
- 20.- Comité consultatif d'urbanisme/30-01-13/projet d'implantation d'une garderie à Pointe-Calumet/Construction J. Michel inc./autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 21.- Tricentris, centre de tri/prévisions budgétaires 2013/adoption
- 22.- Site de transbordement/service de conteneur pour 2013/soumissions par invitation/autorisation

- 23.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 24.- Période de questions
- 25.- Levée de la séance

13-02-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-022 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 16 JANVIER 2013

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les procès-verbaux des 14 et 16 janvier 2013, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

13-02-023 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 janvier 2013 au montant de 73 781,64 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2013 au montant de 372 602,54 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

13-02-024 Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Serge Bédard

DE prendre acte du dépôt au 11 février 2013 des déclarations d'intérêts pécuniaires de certains membres du conseil suivants : Denis Gravel, Serge Bédard, Alexander Tomeo, Robert Beauchamp, Normand Clermont et Marie-Claude Galland Prud'Homme, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-025 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE 2013

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 629,40 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Centre de ressources municipales, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-026 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2012 – ARTICLE 513 LERM/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE conformément et en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 513), pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, le rapport des activités du trésorier, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-027 LOGICIELS SPORT-PLUS INC./CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler le contrat d'entretien du logiciel avec la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et pour la somme totale de 3 490,64 \$ incluant les taxes, pour les modules suivants :

- réservation des plateaux;
- gestion des activités;
- inscription aux activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL/COLLOQUE ANNUEL/AUTORISATION DE DÉPENSES

13-02-028

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER les conseillers M. Normand Clermont et M. Robert Beauchamp, à participer au colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal, les 30 et 31 mai 2013 à l'Hôtel L'Estérel et que les dépenses encourues relativement au transport leur soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-029

PARC ALBERT-COUSINEAU/ABRI POUR SPECTACLES/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation, pour un abri pour spectacles, au parc Albert-Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-030

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-CALUMET/RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER les révisions budgétaires 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet, reportant le total des dépenses à 37 729 \$ et la contribution financière de la municipalité à 3 773 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-031

FRAIS DE REPRÉSENTATIONS/CONSEIL MUNICIPAL/AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent à diverses occasions se rendre à des réunions de comités et organismes municipaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces déplacements, les membres du conseil utilisent leur véhicule personnel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, au préalable, le paiement des frais de déplacements, de stationnement ainsi que de repas, des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER les dépenses relatives aux déplacements, au stationnement ainsi qu'aux repas des membres du conseil dans le cadre de leur participation aux séances des organismes, tels que MRC, CLD, CITL, CRSBP, Tricentris, Régies de traitement et d'assainissement des eaux et la Police régionale, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le remboursement de ces dépenses sera acquitté sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-032 PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS/PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - ÉTUDIANTS 2013/INSCRIPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'INFORMER le Gouvernement fédéral, que la Municipalité de Pointe-Calumet désire s'inscrire au Programme de création d'emplois « Placement carrière été - étudiants 2013 », pour la période estivale 2013.

QUE, Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-033 BIBLIOTHÈQUE LA SABLIÈRE/AUTONOMIE ET CONVENTION DE SERVICES AVEC LE RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER la nouvelle convention de services du Réseau BIBLIO des Laurentides, la politique de développement des collections nouvellement rédigée, le maintien de la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et de déposer au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Mme Brigitte Lessard est la mandataire autorisée, la personne responsable et l'interlocutrice de la municipalité dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-034 POLITIQUE RELATIVE AU STATIONNEMENT DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la politique ainsi que le formulaire d'acquisition de vignette. Cette politique relative au stationnement de la rampe de mise à l'eau, vise l'amélioration de la saine gestion lors de l'utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-035

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-54-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 CONCERNANT LES GARAGES ISOLÉS DE FAÇON À APPLIQUER DES NORMES POUR LA HAUTEUR DU BÂTIMENT ACCESSOIRE VERSUS LE BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-54-12 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement 308-54-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 concernant les garages isolés de façon à appliquer des normes pour la hauteur du bâtiment accessoire versus le bâtiment principal, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-54-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-036

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-55-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À RÉDUIRE LES MARGES LATÉRALES MINIMALES APPLICABLES POUR CERTAINES CONSTRUCTIONS DANS LES MARGES ET COURS LATÉRALES

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-55-12 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le règlement 308-55-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à réduire les marges latérales minimales applicables pour certaines constructions dans les marges et cours latérales, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-55-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

023

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-56-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À RÉDUIRE POUR LES ZONES R-1 124-1, R-1 124-2 ET R-1 124-5, LA MARGE LATÉRALE TOTALE À 3 MÈTRES AU LIEU DE 4 MÈTRES

13-02-037

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-56-12 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le règlement 308-56-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à réduire pour les zones R-1 124-1, R-1 124-2 et R-1 124-5, la marge latérale totale à 3 mètres au lieu de 4 mètres, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-56-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-038

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-01-13/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 30 janvier 2013, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-039

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-01-13/SUBDIVISION DES LOTS 4 982 822 À 4 982 824

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Paul Audet de la firme Audet Arpenteurs-géomètres, en date du 5 novembre 2012 et démontrant la subdivision des lots 4 982 822 à 4 982 824 pour créer les lots 5 185 959 et 5 185 960 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-040

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/30-01-13/PROJET D'IMPLANTATION D'UNE GARDERIE À POINTE-CALUMET/CONSTRUCTION J. MICHEL INC./AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le Directeur des services municipaux, Monsieur Guy Simoneau, à faire les démarches nécessaires auprès de l'urbaniste-conseil, pour la préparation d'une réglementation spéciale pour la construction d'une garderie en zone résidentielle, sur le lot 3 558 863 à Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-041

TRICENTRIS, CENTRE DE TRI/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE Tricentris, centre de tri, est un organisme public et qu'à ce titre, le budget de celui-ci doit être approuvé par une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Clermont, conseiller de la Municipalité de Pointe-Calumet, est également président de Tricentris, centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2013 de Tricentris, centre de tri, a été présenté au conseil municipal de Pointe-Calumet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, pour l'exercice financier 2013 de Tricentris, centre de tri, le budget joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-042

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2013/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le directeur des services municipaux à demander des soumissions par invitation, pour le service de conteneur pour l'année 2013, au site de transbordement de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PÉRIODE DE QUESTIONS

025

LEVÉE DE LA SÉANCE

13-02-043

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 20h39, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale